



# REMBOURSER UNE CRÉANCE EN LIGNE

## **Vous devez de l'argent à la Caf ?** Remboursez en toute sécurité sur caf.fr

Le remboursement par internet, c'est simple, rapide, gratuit, sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7.

Il suffit de vous munir de votre carte bancaire, de votre numéro allocataire et de la référence de votre créance.

Rendez-vous sur le site internet :

**[http://www.caf.fr/allocataires/caf-des-yvelines/  
offre-de-service](http://www.caf.fr/allocataires/caf-des-yvelines/offre-de-service)**

### ACCÈS DIRECT

Vous devez de l'argent à la Caf ?  
Optez pour le paiement en ligne



Suivez ensuite le lien vers le site de notre partenaire financier pour rembourser en ligne.

Avant de commencer votre paiement, assurez-vous que l'adresse URL figurant en haut de votre écran est bien celle-ci :

[https://jepaieenligne.systempay.fr/Caisse\\_d\\_Allocations\\_Familial](https://jepaieenligne.systempay.fr/Caisse_d_Allocations_Familial)



caf.fr



# COMMENT ÇA MARCHE ?



Je Paie En Ligne...

1, 2, 3, Remplissez, Vérifiez, Payez !



Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines  
2, avenue des Prés  
78184 Saint-Quentin-en-Yvelines  
cedex

## Etape 1 - Vos références et votre identité

### Champs obligatoires

Numéro allocataire  1

Nom

Prénom

Montant à régler  € 2

Téléphone

J'accepte les conditions d'utilisation  3

### Champs facultatifs

Adresse

Code postal

Ville

Référence créance

E-mail

E-mail (Confirmation)

Valider 4

## Etape 1 : remplir le formulaire

- 1 le N° allocataire, à 7 chiffres, est mentionné sur le courrier envoyé par la Caf.
- 2 Le montant à régler correspond au montant que vous souhaitez rembourser aujourd'hui.
- 3 Vous devez accepter les conditions d'utilisation.
- 4 Cliquez sur « Valider » pour continuer.

## Etape 2 : le paiement sécurisé

Remplissez les informations demandées à l'aide de votre carte bancaire.

## Etape 3 : après votre paiement

Si vous avez renseigné votre e-mail, la banque vous confirme immédiatement le paiement.

Votre compte allocataire sera mis à jour prochainement.

